



COMPTE RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL

(Séance du 03 octobre 2023)

N° 2023_10_03_01

L'an deux mille vingt-trois le trois du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Le Maire, BONGIOVANNI Gérard.

Date de convocation : 26 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Présents : Mesdames, Messieurs : BONGIOVANNI, HUGON, VERBRUGGE, PAOLETTI, MARCHESI, DESMARET, JACQUELIN, DASTIS

Absents excusés : Mr DECON, Mme BOUARD et Mme BALLION (a donné procuration à Mr PAOLETTI),

Secrétaire de séance : Mr VERBRUGGE Frank

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus des séances du 13 juin et du 8 aout 2023.

1 Renouvellement de la convention éclairage public avec le SDE 82

Notre contrat de maintenance arrivant à échéance cette année, nous avons donc la possibilité de transférer cette compétence éclairage public au SDE.

Deux possibilités s'offrent à nous :

Le transfert option 1, qui concerne uniquement l'investissement.

Le transfert option 2, qui concerne l'investissement, l'exploitation et la maintenance de l'éclairage.

Après informations complémentaires de notre délégué au SDE, je propose de délibérer sur l'option 2 que je mets au vote.

9 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

3 RPQS du SMEP

Il convient de délibérer sur le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif avant le 31 décembre 2023.

Mr le maire poursuit en indiquant que pour info, le SMEP a approuvé lors de sa dernière séance le rapport relatif au prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2022.

Ce rapport a pour principal objectif de donner toute transparence au fonctionnement de ce service par une information précise sur la qualité et la performance du service. Celui-ci doit être mis ensuite à la disposition du public en mairie.

Le Conseil Municipal doit **PRENDRE ACTE** de la communication par le SMEP du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2022.

VOTE CONTRE

ABSTENTION

POUR

9

4 Motion de soutien aux projets nucléaires sur le site de Golfech.

La construction de réacteurs nucléaires s'inscrit dans la loi de transition énergétique du gouvernement, l'énergie nucléaire constituant en France la première source de production d'énergie décarbonée. Cette loi prévoit la disparition de quatorze réacteurs à l'horizon 2030-2045. Des réacteurs d'une nouvelle génération, dits « réacteur européen à eau pressurisée » (EPR) vont être construits pour respecter l'objectif de maintenir à terme 50 % de production d'électricité d'origine nucléaire. Les nouveaux EPR, d'une puissance de 1660 MW, viendront progressivement remplacer les unités actuelles de production qui arriveraient en fin de course. Golfech est un des sites qui pourrait accueillir de futurs EPR. Doté de deux réacteurs, EDF finalise via la SAFER la constitution d'une réserve foncière à proximité immédiate de son site actuel. A ce jour, 6 réacteurs ont été attribués et 8 sont à l'étude.

Sur les territoires, divers collectifs d'élus se matérialisent pour formaliser un soutien à leurs sites locaux pour tenter d'emporter l'attribution de ces réacteurs.

En totale cohérence avec son projet environnemental avec l'ambition de contribuer à la réduction de la production de gaz à effet de serre par l'industrie électrique et donc participer à la maîtrise du changement climatique en cours, le conseil municipal soutient-il la création sur le site de Golfech de réacteurs EPR de nouvelle génération ?

VOTE CONTRE

ABSTENTION

POUR

9

5 Tarif salle des fêtes

	TARIF LOCATION			CAUTIONS
P A R T I C I P A N T S	COMMUNE	Du vendredi 11h au lundi 11h	110 € sans vaisselle 140 € avec vaisselle	1000 € (Comprend 100 € ménage 300 € salle 600 € lave vaisselle)
	HORS COMMUNE	Du vendredi 11h au lundi 11h	300 € sans vaisselle 330 € avec vaisselle	
	COMMUNE	A la journée	60 € sans vaisselle 90 € avec vaisselle	
	HORS COMMUNE	A la journée	160 € sans vaisselle 190 € avec vaisselle	
A S S O C I A T I O N S	ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE		GRATUITE	
	ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	MARDI ou MERCREDI ou JEUDI	50 € sans vaisselle 80 € avec vaisselle	
	Uniquement pour les habitants de la commune	25-déc	200 € sans vaisselle 230 € avec vaisselle	
31-déc		200 € sans vaisselle 230 € avec vaisselle		

INFOS DIVERSES :

- Tri à la source des Biodéchets à compter du 01/01/2024
-
- Prêt SDF pour des associations hors commune (GOUDOURVILLE)
-
- Ajout de 3 cases au colombarium de Colonges
-
- Elec distributeur à pain ??
-
- Contrat Ludo (du 1^{er} sept au 31 décembre 2023)
-
- Point sur la fin des travaux de réhabilitation du logement communal de l'ancienne école.
-
- Mise en service du puit du presbytère pour arrosage des massifs du village
-
- Démarrage du groupe de travail pour le site de la commune, lundi 16 octobre : 13h30 - 17h00
-
- Remplacement d'une des 2 VMC de la salle des fêtes
-
- Suites à ce jour des problématiques liées aux dernières inondations sur la commune
-
- Prolongations convention IME pour Luttringer Enzo jusqu'au 22 décembre 2023
-
- Visite grotte Cayron
-
- Recrutements saisonniers 2023 à la CC2R

QUESTIONS DIVERSES :

- Implantation de la fibre sur la commune, notamment aux Aymes.

Séance levée à 20h00
A Saint-Clair, le 12 octobre
Le Maire, Gérard BONGIOVANNI

